

# Syndicat du personnel enseignant du Collège de Sherbrooke

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE TENUE LE 9 DÉCEMBRE 1992 (septième réunion)

-----

### PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Nomination à la présidence d'assemblée.
2. Acceptation des nouveaux et nouvelles membres.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Les assurances collectives:
  - régime de base - maladie;
  - régime complémentaire;
  - régime assurance salaire longue durée;
  - régime assurance-vie.
5. Levée de l'assemblée.



Hélène Dion, présidente  
24.11.92

## **Présentation:**

Hélène Dion fait une courte mise en situation, elle rappelle que suite à la décision de la SSQ de mettre fin à notre contrat d'assurances, nous devons prendre position sur le sujet. Elle présente Pierre Patry et Hélène Boileau de la FNEEQ ainsi que Gilles Gobeil de la Personnelle Vie.

### **1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE**

#### Résolution 7.1

Il est proposé de nommer Benoit Giroux à titre de président d'assemblée.

Prop.: Denis Lamoureux

App.: Hélène Dion

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **2. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES**

#### Résolution 7.2

Il est proposé d'accepter les membres suivants: Michel Béliveau et Marie-Janne Haguel.

Prop.: Pierre Lefavre

App.: Thérèse Létourneau

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### Résolution 7.3

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Prop.: Céline Blais

App.: Danielle Fay

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4. ASSURANCES COLLECTIVES**

#### Exposé de Pierre Patry:

- Il explique que depuis que nous avons signé la convention FNEEQ, le comité assurance FNEEQ a fait l'étude de l'intégration du groupe du personnel enseignant du Collège de Sherbrooke au régime d'assurances de la Personnelle Vie.

#### Exposé de Hélène Boileau:

- Madame Boileau expose le portrait des différentes polices d'assurance à la FNEEQ et présente ensuite un document comparatif entre les plans SSQ (CEQ) et Personnelle Vie (FNEEQ). Après l'exposé, suivent les questions puis un retour en délibérante.

- Hélène Dion nous présente la proposition qu'a préparée le Bureau exécutif.

Compte tenu de l'entente intervenue entre d'une part, la FNEEQ/CSN, et d'autre part, le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC), prévoyant que la convention FNEEQ nous est applicable à compter du 1er juillet 1992 (les décisions de notre Assemblée générale du mois de juin 1992 ont confirmé l'acceptation de cette entente)

- **attendu que** la CEQ met un terme à nos protections d'assurances de base et complémentaire à compter du 1er janvier 1993;
- **attendu que** l'adaptation des protections d'assurances inhérentes à la conclusion de cette entente complète l'harmonisation de toutes les dispositions de la convention collective nous régissant;
- **attendu que** nos nouveaux membres à la retraite sont déjà protégés par la Personnelle-vie;

#### Résolution 7.4

Il est proposé de procéder au transfert pour le 1er janvier 1993, du régime de base assurance-vie, assurance-maladie, assurance-traitement, conformément à l'entente de prolongation FNEEQ et que notre syndicat adhère aux régimes complémentaires FNEEQ de la Personnelle-Vie: assurance-maladie, assurance-vie, assurance-salaire longue durée permettant à tous nos membres de compléter les protections de base par une protection complémentaire obligatoire d'assurance-maladie et par des protections optionnelles d'assurance-vie et d'assurance-salaire longue durée.

Prop.: Marie-Reine Bégin

App.: Denis Lamoureux

**ADOPTÉE À MAJORITÉ**

### **5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

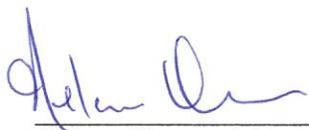
#### Proposition 7.5

Il est proposé de lever l'assemblée.

Prop.: Thérèse Létourneau

App.: Marie-Reine Bégin

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Hélène Dion, présidente



Martin Riou, secrétaire.